



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Impôts et taxes

Question écrite n° 3392

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la situation des taxis. Ces professionnels subissent en effet les contraintes de la législation européenne sans toutefois être associés à son élaboration. Les directives européennes actuelles prévoient ainsi la disparition du régime forfaitaire d'imposition, qui était pourtant une procédure pratique. Or, le blocage du plafond en dessous duquel la décade ne sera plus applicable se traduira par un accroissement de la TVA supportée par les taxis. La législation française assurait une décade spéciale pour les chiffres d'affaires modestes ; il paraissait logique de relever le plafond. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures d'accompagnement qu'il compte mettre en œuvre pour accompagner les conséquences d'une telle mesure. Il lui demande également les initiatives qu'il entend prendre pour permettre d'associer systématiquement l'ensemble des organisations au sein des instances européennes en charge de ce dossier, notamment l'IRU, groupe taxi et la commission européenne du transport.

Texte de la réponse

Pour ce qui concerne les propositions de la Commission des communautés européennes sur les régimes d'imposition des très petites entreprises, celles-ci n'ont pas encore fait l'objet d'un accord entre les États membres. Au cours des discussions communautaires, le Gouvernement sera particulièrement attentif à préserver la simplicité du régime fiscal qui leur est applicable. Celles-ci ont été les bénéficiaires de mesures contenues dans la loi de finances rectificative du 22 juin 1993, prévoyant notamment la suppression de l'application de la règle du décalage d'un mois en matière de TVA. Par ailleurs, à l'occasion de la préparation éventuelle des textes, l'ensemble des représentants des secteurs concernés sera associé aux réflexions et aux propositions effectuées.

Données clés

Auteur : [M. Estrosi Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3392

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1884

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4263